



MAIRIE DE CUVILLY

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 25 mai 2022 à 19h30

Le mercredi 25 mai 2022, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est déroulé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Franck ODERMATT, le Maire**.

Etaient présents : MM : ODERMATT Franck, DUMONT Elisabeth, TRIOUX Jean-Claude, FAUGERE Annie, BRECQUEVILLE Linda, SANTUNE Nadine, LEVIER Denis, MORAILLON Jean-Louis, VANDERSTICHELE Jean-Marie, VERYEPE Jean-Marie.

Etaient absents : LEROUX Corinne avec pouvoir donné à Mme DUMONT Elisabeth, GANTIER Brigitte avec pouvoir donné à M. ODERMATT Franck, THUET Myriam avec pouvoir donné à M. MORAILLON Jean-Louis, BURLURAUX Jérémy et GOSSE Stéphane.

Secrétaire de séance : Mme FAUGERE Annie

Approbation du procès-verbal de la séance du 02 avril 2022.

Le procès-verbal de la séance du 02 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à le signer.

DÉLIBÉRATION 2022-021 : Aide sociale pour les voyages scolaires des collégiens et lycéens sur l'année scolaire 2021/2022

Vu les demandes d'aide financière pour des participations aux voyages scolaires ;

Considérant que les voyages scolaires s'inscrivent dans les projets éducatifs des établissements et représentent des expériences enrichissantes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, pour l'année scolaire 2021/2022,

- ✓ Décide d'accorder une aide pour les voyages scolaires de 50,00€ par élève scolarisé qui en ferait la demande par courrier.
- ✓ Précise que l'aide concerne les collégiens et les lycéens de la commune de CUVILLY.
- ✓ Dit que la somme sera versée par mandat administratif sur le compte bancaire du Collège, lycée organisateur du voyage ou le foyer coopérative du collège de Reissons-sur-Matz, après réception d'une facture transmise via la plateforme Chorus Pro.

DÉLIBÉRATION 2022-022 : Demande de Subvention DETR 2022 pour le renouvellement du réseau d'eau potable rue du Matz

Le Conseil Municipal prend note de la réactualisation nécessaire de cette délibération.

Vu l'ancienneté des canalisations du réseau d'eau potable rue du Matz ;

Considérant qu'il serait judicieux de bénéficier de l'ouverture de la voirie suite à la pose d'un réseau d'eaux pluviales rue du Matz ;

Considérant que le coût total du projet selon le dossier réalisé par le Maître d'œuvre SECT-VRD, 160 rue des Prés Miny Moru 60700 PONTPOINT s'élève à 199 081,50 €.H.T soit 238 897,80 €.T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de réaliser les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable rue du Matz (de la Place de l'église jusqu'à la RN17 route de Flandre) pour une dépense de 199 081,50 €.H.T (sous réserve de l'acceptation des subventions) ;
- **SOLLICITE** à cet effet une subvention au titre de la DETR 2022 au taux applicable pour l'exercice 2022, soit 40% ;
- **AUTORISE** le Maire à déposer la demande de subvention, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DÉLIBÉRATION 2022-023 : Avenant n°1 au Marché « Construction d'un bâtiment communal et aménagement des abords et des accès »

Lot 1 : Démolitions - Terrassements - VRD - Puits d'infiltration - Aménagements extérieurs - Aire de lavage

VU le Code des marchés publics ;

VU la délibération 2021-021 en date du 09 novembre 2021 portant sur le Marché relatif à la construction d'un bâtiment communal et aménagement des abords et des accès ;

VU le Marché attribué à l'entreprise DEGAUCHY TP, 44 rue d'en haut, 60310 CANNECTANCOURT relatif au Lot 1 « Démolitions - Terrassements - VRD - Puits d'infiltration - Aménagements extérieurs - Aire de lavage » ;

VU le projet d'avenant relatif aux travaux supplémentaires induits par l'étude de sol ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les travaux supplémentaires induits par l'étude de sol ;
- ACCEPTE l'avenant n° 1 au marché de l'entreprise DEGAUCHY TP relatif à la construction d'un bâtiment communal et aménagement des abords et des accès, Lot 1 « Démolitions - Terrassements - VRD - Puits d'infiltration - Aménagements extérieurs - Aire de lavage » pour un montant de 6.075,00 € H.T.
De ce fait, le marché du Lot 1 s'élève à 81.829,00 € H.T.

<i>Entreprise</i>	<i>Montant HT (en € HT)</i>	<i>Montant TTC (en € TTC)</i>	<i>Avenant HT (en € HT)</i>	<i>Avenant TTC (en € TTC)</i>
<i>DEGAUCHY TP Construction d'un bâtiment communal Lot 1 : Démolitions - Terrassements - VRD - Puits d'infiltration - Aménagements extérieurs - Aire de lavage</i>	75 754,00€	90.904,80 €	81.829,00 €	98.194,80 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous actes s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION 2022-024 : Avenant n°1 au Marché « Construction d'un bâtiment communal et aménagement des abords et des accès »

Lot 2 : Gros œuvre - Carrelage - Faïence

VU le Code des marchés publics ;

VU la délibération 2021-021 en date du 09 novembre 2021 portant sur le Marché relatif à la construction d'un bâtiment communal et aménagement des abords et des accès ;

VU le Marché attribué à l'entreprise Jérôme LOFFROY, 8 rue de la Vallée, 60490 ORVILLERS-SOREL relatif au Lot 2 « Gros œuvre - Carrelage - Faïence » ;

VU le projet d'avenant relatif à la moins-value et aux travaux supplémentaires induits par l'étude de sol ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la moins-value et les travaux supplémentaires induits par l'étude de sol ;
- ACCEPTE l'avenant n° 1 au marché de l'entreprise Jérôme LOFFROY relatif à la construction d'un bâtiment communal et aménagement des abords et des accès, Lot 2 « Gros œuvre - Carrelage - Faïence » pour un montant de 44.986,45 € H.T.
De ce fait, le marché du Lot 2 s'élève à 151.829,10 € HT.

<i>Entreprise</i>	<i>Montant HT (en € HT)</i>	<i>Montant TTC (en € TTC)</i>	<i>Avenant HT (en € HT)</i>	<i>Avenant TTC (en € TTC)</i>
<i>Jérôme LOFFROY Construction d'un bâtiment communal Lot 2 : Gros œuvre - Carrelage - Faïence</i>	106.842,65 €	128.211,18 €	151.829,10 €	182.194,92 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous actes s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION 2022-025 : Demande de subvention auprès de la région HDF pour les arrêts de bus

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès de la région HDF pour la réfection des arrêts de bus route de Flandre (16/08-16/09).

DÉLIBÉRATION 2022-026 : Financement reprise de la traversée GAZ

Réfection du chemin du milieu sur 30 m, traversée du gaz (2 890,00€).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide qu'elle sera remboursée par GRT GAZ.

Aménagement terrain de jeux, parcours-santé ruelle Herlin

Les présents sont d'accord et examinent les propositions de jeux. Le choix définitif sera fait lors d'un prochain conseil municipal.

Informations et questions diverses :

✓ Information du Maire :

Diagnostic sécurité pour l'école : Avec les gendarmes ont été évoquées les mesures à prendre pour assurer la sécurité des enfants dans l'école : sirène anti-intrusion, papier opaque et 2 barres à mettre aux fenêtres côté rue, mettre une porte solide dans le couloir, rehausser les grilles.

Cuves à incendie : faire un mur de soutien rue Julie Billiard, pour protéger les tuyaux.

L'ordre du jour étant épuisé et le tour de table effectué, le Maire lève la séance à 20h45.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 25 mai 2022 a comporté six délibérations:

Aide sociale pour les voyages scolaires des collégiens et lycéens sur l'année scolaire 2021/2022	Délibération 2022/021
Demande de Subvention DETR 2022 pour le renouvellement du réseau d'eau potable rue du Matz	Délibération 2022/022
Avenant n°1 au Marché « Construction d'un bâtiment communal et aménagement des abords et des accès » - Lot 1	Délibération 2022/023
Avenant n°1 au Marché « Construction d'un bâtiment communal et aménagement des abords et des accès » - Lot 2 : Gros œuvre - Carrelage - Faïence	Délibération 2022/024
Demande de subvention auprès de la région HDF pour les arrêts de bus	Délibération 2022/025
Financement reprise de la traversée GAZ	Délibération 2022/026

ODERMATT Franck	P.V approuvé	LEVIER Denis	P.V approuvé
DUMONT Elisabeth	P.V approuvé	LEROUX Corinne	Absente (Pouvoir à DUMONT Elisabeth)
TRIOUX Jean-Claude		MORAILLON Jean-Louis	P.V approuvé
FAUGERE Annie	P.V approuvé	SANTUNE Nadine	P.V approuvé
BURLURAUX Jérémy	Absent	THUET Myriam	Absente (Pouvoir à Jean-Louis MORAILLON)
BRECQUEVILLE Linda		VANDERSTICHELE Jean-Marie	P.V approuvé
GANTIER Brigitte	Absente (Pouvoir à Franck ODERMATT)	VERVEPE Jean-Marie	P.V approuvé
GOSSE Stéphane	Absent		